FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : DettolPharma (Désinfectant liquide)

n° SDS : D0263426

Formulation # : 1468-124 (0224232v2.0)

UPC Code / Sizes : HDPE

Type de produit : Désinfectant.

Utilisation du produit : Consommateur

Fournisseur : Reckitt Benckiser Belgique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Non disponible.

1.3 Producteur:

Reckitt Benckiser Hull (UK)
Dansom Lane
Hull, HU8 7DS
United Kingdom
T +44 (0)1482 326151
F +44 (0)1482 582532

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS Service.consommateurs@reckittbenckiser.com

Contact national

SA RECKITT BENCKISER NV - Allée de la Recherche, 20 - 1070 BRUXELLES - Belgique - Tel : 02/ 52 618 11

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Belgique Centre Antipoisons : 070/ 245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315
Eye Dam. 1, H318
Aquatic Chronic 3, H412

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R41, R38
R52/53

Dangers pour la santé humaine : Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau.

Dangers pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

SECTION 2: Identification des dangers

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Danger

Mention d'avertissement : Provoque des lésions oculaires graves.

Mentions de danger : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient du chlorocresol et du limonène. Peut produire une réaction allergique

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de

Prévention : consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du

Intervention : visage. Éviter le rejet dans l'environnement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Stockage : En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Élimination : Non applicable.
Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Symbole(s) de danger :

Indication de danger : Irritant

Phrases de risque : R41- Risque de lésions oculaires graves.
R38- Irritant pour la peau.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39- Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ingrédients dangereux (DPD) : 4-chloro-3-methylphenol
Sodium hydroxide

Ingrédients dangereux (CLP) : chlorocrésol; hydroxyde de sodium

Éléments d'étiquetage supplémentaires (DPD) : Contient du (de la) chlorocrésol et (±)-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène. Peut déclencher une réaction allergique.

Éléments d'étiquetage supplémentaires (CLP) : Contient du (de la) chlorocrésol et (±)-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène.
Peut provoquer une allergie cutanée

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

SECTION 2: Identification des dangers

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
propane-2-ol	CE: 200-661-7 CAS: 67-63-0 Index: 603-117-00-0	5 - 10	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)	[1]
terpinéol	CE: 232-268-1 CAS: 8000-41-7	5 - 10	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]
huile de ricin	CE: 232-293-8 CAS: 8001-79-4	5 - 10	Xi; R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]
chlorocresol	CE: 200-431-6 CAS: 59-50-7 Index: 604-014-00-3	2.5 - 5	Xn; R21/22 Xi; R41 R43 N; R50	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	[1]
(±)-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl) cyclohexène	CE: 231-732-0 CAS: 7705-14-8 Index: 601-029-00-7	0.25 - 1	R10 Xi; R38 R43 N; R50/53	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]
hydroxyde de sodium	CE: 215-185-5 CAS: 1310-73-2 Index: 011-002-00-6	0.25 - 1	C; R35	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	[1] [2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	**Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Emmener à l'air frais. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.

SECTION 4: Premiers secours

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant Europe	Valeurs limites d'exposition
hydroxyde de sodium	**EU OEL (Europe, 8/2007).** STEL: 2 mg/m³ 15 minutes.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

8.2 Producteur: Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Niveau d'infiltration 6, Niveau de pénétration 3 selon norme EN374 en tenant compte du niveau d'exposition des produits cités au chapitre 3.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. [Clair.]

Couleur : Ambre.

Odeur : Pine

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 9 à 10

Point de fusion/point de congélation : Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non disponible.
Point d'éclair	:	coupelle fermée: 38.3°C [Le produit n'alimente pas la combustion.]
Taux d'évaporation	:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non disponible.
Durée de combustion	:	Non applicable.
Vitesse de combustion	:	Non applicable.
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Non disponible.
Pression de vapeur	:	Non disponible.
Densité de vapeur	:	Non disponible.
Masse volumique	:	Non disponible.
Solubilité(s)	:	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible.
Température de décomposition	:	Non disponible.
Viscosité	:	Non disponible.
Propriétés explosives	:	Non disponible.
Propriétés comburantes	:	Non disponible.
Corrosivité Remarques	:	Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Polymérisation. : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
10.4 Conditions à éviter	:	Aucune donnée spécifique.
10.5 Matières incompatibles	:	Ne pas mélanger avec produits chimiques ménagers
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone , Diverses Produits organiques.
Instabilité Conditions	:	Non disponible.
Température d'instabilité	:	Non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Dettol Disinfectant Liquid, Original	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>5170 mg/m³	4 heures
	DL50 Cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
propane-2-ol	DL50 Cutanée	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
terpinéol	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
chlorocresol	DL50 Orale	Rat	1830 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : * Non classé. Nocif.

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	40666.7 mg/kg
Cutanée	24444.4 mg/kg

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Dettol Disinfectant Liquid, Original	Yeux - Opacité de la cornée	In vitro	41.6	-	-
	Peau - Irritant	Lapin	-	-	-
propane-2-ol	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	10 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
terpinéol	Yeux - Faiblement irritant	Mammifère - espèces non précisées	-	12.5 Percent	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
huile de ricin	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	cobaye	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Homme	-	48 heures 50 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Rat	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
chlorocresol	Peau - Irritant puissant	Souris	-	50 Percent	-
hydroxyde de sodium	Yeux - Irritant puissant	Singe	-	24 heures 1 Percent	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	400 Micrograms	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 50 Micrograms	-

SECTION 11: Informations toxicologiques

	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	1 Percent	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	0.5 minutes 1 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	24 heures 2 Percent	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-

Peau : * Irritant pour la peau.

Yeux : * Irritant pour les yeux. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Dettol Disinfectant Liquid, Original	peau	cobaye	Non sensibilisant

Peau : * Non sensibilisant pour la peau.

Mutagénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Cancérogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Toxicité pour la reproduction

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Tératogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
propane-2-ol	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Danger par aspiration

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
propane-2-ol	Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 4200000 µg/l Eau douce	Poisson - Rasbora heteromorpha	96 heures
chlorocresol	Aiguë CE50 15000 µg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa	72 heures
	Aiguë CE50 >10000 µg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 1500 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 96000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	72 heures
	Aiguë CL50 917 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 1900 µg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa	72 heures
	Chronique NOEC 1300 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
hydroxyde de sodium	Aiguë CE50 40.38 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 125000 µg/l Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures

SECTION 12: Informations écologiques

12.2 Persistance et dégradabilité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
propane-2-ol	0.05	-	faible
terpinéol	2.6	24.13	faible
chlorocresol	0.477	6.7 à 13	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement. Recycler les déchets d'emballage.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la réglementation internationale des transports (ADR/RID, IMDG, OACI/IATA).

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur pallettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

SECTION 15: Informations réglementaires

Evaluation risques chimique selon réglement 1907/2006/CE: Sans rapport.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

CMR Substances

Aucun des composants n'est répertorié.

Classe de risques pour l'eau : 1 Annexe No. 4

SECTION 16: Autres informations

◤ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Principales références de la littérature et sources de données : Non disponible.

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315
Eye Dam. 1, H318
Aquatic Chronic 3, H412

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315	D'après les données d'essai
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essai
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Europe

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H abrégées :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 (Narcotic effects)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Effets narcotiques)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Corr. 1A, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT SE 3, H336 (Narcotic effects)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Texte intégral des phrases R abrégées :

R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R35- Provoque de graves brûlures.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R36- Irritant pour les yeux.
R38- Irritant pour la peau.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] :

F - Facilement inflammable
C - Corrosif
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

SECTION 16: Autres informations

Date d'édition/ Date de révision	:	25/10/2013.
Date de la précédente édition	:	25/10/2013.
Version	:	2
Élaborée par	:	Reckitt Benckiser LLC. Product Safety Department 1 Philips Parkway Montvale, New Jersey 07646-1810 USA. FAX: 201-476-7770

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.
Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.